

L'an deux mille huit, le treize octobre à vingt heures.

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, convoqué le sept octobre deux mille huit conformément à la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur patrice GELARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur Antoine VIVIEN, Madame Odile FISCHER, Monsieur Luc LEFEVRE, Monsieur Jean-Paul BRAVARD, Madame Brigitte CHAIX, Madame Claire MAS, Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Adjoint, Monsieur Jean-Marc LEFEVRE, Madame Marie-Catherine GUIGNERY, Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, Madame Nathalie QUELQUEJAY, Madame Sophie DERUDDER, Madame Marie-Hélène FLEURY, Madame Pascale MONDOLO, Monsieur Dimitri EGLOFF, Monsieur François-Xavier ALLONIER, Madame Isabelle MICHENEAU, Madame Ludmilla ACHENNE, Monsieur Régis LALLEMAND, Madame Mélanie LOUISET, Monsieur Joseph DELONGLEE, Madame Brigitte BOHLER, Monsieur Jean-Charles DUFAIT, Madame Claire THIEULENT, Monsieur Eric LE MAISTRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Sabine VATINEL (pouvoir à Madame MAS), Monsieur Jean-Pierre MAUREL (pouvoir à Madame FISCHER), Monsieur Jean-Paul BARBICHE (pouvoir à Monsieur VIVIEN).

Assistait également : Monsieur Gilles CANAYER, Directeur Général des Services

Madame Mélanie LOUISET est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

1 - Appel d'offres - Eclairage public et signalisation tricolore - années 2008/2014

Questions diverses

Eclairage public et signalisation tricolore
Années 2008/2014
Signature du marché

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Le contrat de maintenance et gestion informatisée de l'éclairage public et des feux tricolores, signé en 2002 avec le groupement FORLUMEN/FORLUX, arrive à échéance le 15 octobre 2008.

Aussi avons-nous engagé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un nouveau contrat, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- poste G1 : gestion énergétique des ouvrages
- poste G2 : maintenance préventive et curative des installations

- poste G4 : renouvellement et mise en conformité des installations

A noter que ce dernier poste G4 faisait auparavant l'objet de marchés de travaux annuels ; nous avons choisi de l'intégrer au contrat pour les raisons suivantes :

- instaurer une gestion pluriannuelle de nos investissements en la matière
- établir une corrélation entre nos efforts d'investissement et nos coûts de fonctionnement, que nous espérons diminuer (frais de maintenance, économies d'énergie).

Enfin, le contrat que nous envisageons de conclure est d'une durée de 4 ans, reconductible une fois deux ans.

Une seule entreprise a répondu à notre consultation ; il s'agit du groupement CITEOS-FORLUMEN, par ailleurs notre prestataire actuel.

La proposition de ce groupement est recevable et conforme à l'estimation financière, excepté en ce qui concerne le poste G4. Cependant, le montant de ce poste, qui correspond aux travaux de renouvellement des installations, a été calculé sur un programme prévisionnel établi par le maître d'ouvrage, mais pourra faire l'objet de réajustements en fonction des besoins évalués en concertation avec l'entreprise. Seules les quantités réellement exécutées seront facturées, sur la base du bordereau de prix fourni par l'entreprise.

La proposition du groupe CITEOS-FORLUMEN est la suivante (en moyenne annuelle pour le G1 et le G2) :

- poste G1 : 47.360,24 € HT (estimation : 49.355 € HT)
- poste G2 : 62.768,31 € HT (estimation : 59.078 € HT)
- poste G4 : 66.599,82 € HT (estimation : 41.806 € HT)

Je vous demande donc ce soir l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise CITEOS-FORLUMEN, selon les conditions ci-dessus indiquées ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.
